République Française Département du Bas-Rhin Eurométropole de Strasbourg

MAIRIE DE

HOLTZHEIM



## Recueil des actes administratifs réglementaires

Conformément au Code Général des collectivités Territoriales Articles L 2121-24, L2122-29 et R 2121-10

décembre 2016

## **SOMMAIRE**

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être réalisée au secrétariat de la mairie et sur le site de la commune de Holtzheim – <a href="www.holtzheim.fr">www.holtzheim.fr</a>

## **DELIBERATIONS du Conseil Municipal – 09 décembre 2016**

N° délibération	titre	page
1	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2016	6
2	Opérations budgétaires : DBM 2	7
3	Modification de la durée hebdomadaire de service	9
4	Vote du taux des impôts locaux pour l'exercice 2017	11
5	Approbation du budget primitif 2017	12
6	Subvention au Centre Communal d'Action Sociale	13
7	Subvention en faveur de l'association agréée pour la pêche et la protection d milieu aquatique AAPPMA	14
8	Subvention en faveur de l'association Sportive Holtzheim ASH jeunes	15
9	Subvention en faveur de l'association A Petit Patch's	16
10	Subvention en faveur de l'association des Amis de la maison de retraite	17
11	Subvention en faveur de l'association Embellissement de l'église	18
12	Subvention en faveur de l'association Aviculture	19
13	Subvention en faveur de l'association Batterie Fanfare	20
14	Subvention en faveur de l'association Bombyx	21
15	Subvention en faveur du comité des fêtes	22
16	Subvention en faveur du Cercle St Laurent	23
17	Subvention en faveur de la chorale Accroche Chœur	24
18	Subvention en faveur de la chorale St Cécile	25
19	Subvention en faveur du Country Line Dance	26
20	Subvention en faveur de l'association Jeunesse Associative Holtzheim	27
21	Subvention en faveur de l'association « Les Nanny's 67 »	28
22	Subvention en faveur de l'association « Navi Modèle Club Modélisme »	29
23	Subvention en faveur de l'association de Pétanque	30
24	Subvention en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers	31
25	Subvention en faveur de l'association Sport Energie Holtzheim	32
26	Subvention en faveur de l'association Sport de bien être	33

## **ARRETES du Maire**

N° arrêté	Titre	page
209/2016	Portant règlementation temporaire de la circulation 1 rue des roses	47
210/2016	Portant règlementation temporaire de la circulation 1 rue des roses –	48
	remplace l'arrêté 209	
214/2016	portant règlementation de la circulation sur le ban de Holtzheim lors de	49
	travaux réalisés par l'EMS	
215/2016	portant règlementation provisoire de la circulation dans la rue de la Bruche	51
	rue de Wolfisheim et pont de la Bruche	
217/2016	portant règlementation provisoire de la circulation rue d'Achenheim	52
220/2016	Portant mise en place d'un ossuaire dans le cimetière de la rue de	54
	Wolfisheim	
221/2016	Portant règlementation de la circulation 11 rue de l'église	56
222/2016	Portant règlementation de la circulation rue du Lt Lespagnol	57
223/2016	Portant autorisation de couper du bois le long de la départementale 93 à	58
	l'entrée de Holtzheim par Hangenbieten	

# Délibérations du Conseil Municipal Décembre 2016

#### COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 2

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH Irina GASSER procuration à Chantal LIBS Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER Célia PAWLOWSKI absente non excusée Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2016

#### Un élu fait remarquer

- P 2 : La présentation des élus sur le procès-verbal peut se faire sous la forme « Mesdames et Messieurs .. »
- P 29 : délibération n°7 il y a lieu de préciser 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2016

A l'unanimité	х	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée	
1								

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



#### COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés:

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

#### 2. Opérations budgétaires : DBM 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VU le budget primitif 2016 Les membres du Conseil Municipal modifient comme suit le budget 2016

For	nctionnement dépenses			Fonctionnement recettes	
compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
	Petit Equipement	16 000	6419	Rembourse frais personnel	3 500
	Frais de personnel	5 500	7062	Redevances diverses	2 000
	Subventions Cercle Remboursement AAPPMA gestion chalets	36 000			
	Réception	3 500			
	Emprunt intérêts	-11 500			
61558	réparation	-10 000			
6064	Fournitures administratives	-2 000			

Total		5 500	5 500
023	Virement section investissement	-25 000	
6262	télécommunication	-1 000	
61521	Entretien terrain	-3 000	
61551	Entretien matériel roulant	-3 000	

	Investissement dépenses			ttes	
compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
2138	Travaux Cercle St LAURENT	-25000	021	Virement du fonctionnement	-25 000
2313	Extension salle	1 000 000	1641	Emprunt	1 000 000
1641	Ajustement capital emprunt	36 500			
21311	Porte mairie	4 600			
2188	Bois pour 3 chalets	3 500			
	Travaux tennis	-22 600			
21318	Mise en conformité Ad AP périscolaire	-20 000			
20422	Subvention d'équipement AAPPMA	-2000			
Total		975 000			975 000

Au 9 décembre 2016, le budget s'équilibre à 2 443 672 € euros (deux millions quatre cent quarante -trois mille six cent soixante- douze euros ) en section de fonctionnement en dépenses et en recettes et à 2 940 025 € (deux millions neuf cent quarante mille vingt-cinq euros ) en section d'investissement en dépenses et en recettes

A l'unanimité	х	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	х	Non adoptée



#### COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers présents : 16

Conseillers en fonction: 23

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés:

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

#### 3. Modification de la durée hebdomadaire de service

Suite au départ en retraite d'un agent titulaire en charge du ménage à l'école élémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a été décidé de donner les heures à l'agent Julie GIRARD actuellement en charge du ménage dans l'aile ancienne de l'école maternelle à raison de 23h30 par semaine.

Son emploi du temps sera réaménagé afin d'y intégrer l'école élémentaire. Elle passera ainsi de 23h30 à 30h.

Le Conseil Municipal de la Commune de HOLTZHEIM.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

VU

la délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2008 créant le poste de adjoint technique de 2ème classe avec un coefficient d'emploi de 23h30 / 35èmes.

Si la modification de la durée hebdomadaire de service est supérieure à 10 % du nombre d'heures de service ou engendre la perte de l'affiliation C.N.R.A.C.L., précisez les 2 éléments suivants :

VU

la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 12 décembre 2016

Considérant que Madame Julie GIRARD accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE la modification hebdomadaire de la durée de service de Mme Julie GIRARD qui passe de 23h30 à 30h00

#### DECIDE

Par conséquent puisque la modification de la durée hebdomadaire de service est supérieure à 10 % du nombre d'heures de service :

- DE SUPPRIMER le poste de ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE avec un coefficient d'emploi de 23H30 / 35èmes;
- DE CREER le poste de ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE avec un coefficient d'emploi de 30/35èmes ;
- DE PUBLIER la vacance de poste auprès du Centre de Gestion

A l'unanimité	Х	Pour	Cont	re	Abstention	Adoptée	Х	Non adoptée	
3		l .						1	



#### COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 4. Vote du taux des impôts locaux pour l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE DE FIXER** les taux d'imposition communaux 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation :

18,20

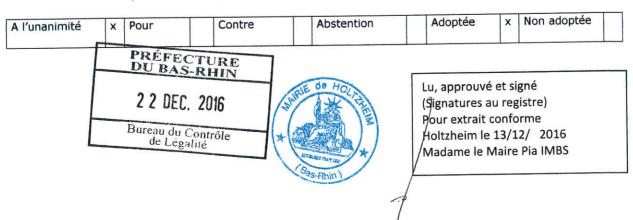
- Foncier bâti :

16,77

- Foncier non bâti :

67,73

Ces taux sont identiques à l'année précédente, le choix de la stabilité fiscale est proposé.



#### Département BAS-RHIN

#### COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de STRASBOURG CHEF LIEU

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés:

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH / Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL / Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER / Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 5. Approbation du budget primitif 2017

Mme le Maire présente le budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU les réunions de la commission des finances en date des 12 octobre, 8 novembre et 14 novembre 2016

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 23 novembre 2016

VU le rapport de présentation du Budget

APPROUVE le budget primitif 2017 présenté par Madame le Maire conformément au document joint soit :

- 2 459 075 euros (deux millions quatre cent cinquante- neuf mille soixante -quinze euros) en section de fonctionnement en dépenses et en recettes
- 2 475 775 euros (deux millions quatre cent soixante -quinze mille sept-cent-soixante-quinze euros) en section d'investissement en dépenses et en recettes.

A l'unanimité	х	Pour		Contre	Abstention	Adoptée	x	Non adoptée	
			1						

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



#### COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23 Conseillers en fonction : 23 Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 6. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

VU le budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE** une subvention de fonctionnement de 9500 € (neuf mille cinq cent euros ) au Centre Communal d'Action Sociale de Holtzheim.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 657362 du budget primitif 2017.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention	Adoptée	x	Non adoptée	
1			1	1	1		1			

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN 2 2 DEC. 2016 Bureau du Contrôle de Légalité



COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

# 7. Subvention en faveur de l'AAPPMA (association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique)

VU

le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'AAPPMA ne participent pas au vote (Nicolas SOHN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'allouer une subvention de 800 € (huit cents euros) en faveur de l'AAPPMA, détaillée de la façon

suivante:

300€ (trois cent euros) de fonctionnement

- 500 € (cinq cent euros) pour l'organisation de la pêche des jeunes

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017.

	Tv	Davis	Contre	Abstention	Adoptée	×	Non adoptée
A l'unanimité	X	Pour	Contre	Absterition	Adoptee		

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



Lu, approuvé et signé (Signatures au registre) Pour extrait conforme Holtzheim le 13/12/ 2016 Madame le Maire Pia IMBS

P14

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH Irina GASSER procuration à Chantal LIBS Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER Célia PAWLOWSKI absente non excusée Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 8. Subvention en faveur de L'Association Sportive Holtzheim (ASH)

le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l''ASH ne participent pas au vote. (Angélique Paulus)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d'allouer une subvention de 800 € (huit cents euros) en faveur de l'association sportive Holtzheim DECIDE

section jeunes, détaillée de la façon suivante :

300 € (trois cent euros) de fonctionnement

500 € (cinq cent euros) pour l'organisation du stage « jeunes »

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité x	x Pour	Contre	Abstention	Adoptée	×	Non adoptée		
		PRÉI	FECTURE AS-RHIN	,	Lu, approuvé (Signatures a	et sig	gné (stre)	

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



Pour extrait conforme Holtzheim le 13/12/ 2016 Madame le Maire Pia IMBS

#### COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 9. Subvention en faveur de l'association A PETITS PATCH'S

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association ne participent pas au vote. (Nadia FRITSCH)

VU le budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (.trois cents €) en faveur de l'association « A

petits patch's »

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité	Χ	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	×	Non adoptée	
---------------	---	------	--------	------------	---------	---	-------------	--

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 10. Subvention en faveur de l'association des AMIS DE LA MAISON DE RETRAITE

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association des amis de la maison de retraite ne participent pas au vote.(6 membres)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cent €) en faveur de l'association des amis de la maison de retraite ,

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017.

A l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	×	Non adoptée	
---------------	---	------	--------	------------	---------	---	-------------	--

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



Lu, approuvé et signé (Signatures au registre) Pour extrait conforme Holtzheim le 13/12/ 2016 Madame le Maire Pia IMBS

p 17

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 11. Subvention en faveur de l'association EMBELLISSEMENT DE L'EGLISE

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association embellissement de l'Eglise ne participent pas au vote.(Vincent Schalck)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cent €) en faveur de l'association Embellissement de l'Eglise.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité X Pour Contre Abstention Adoptée x Non adoptée

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 12. Subvention en faveur de l'association AVICULTURE

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'Aviculture ne participent pas au vote.(Bruno Michel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cent €) en faveur de l'association

Aviculture.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité	X	Pour	Con	tre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée
		ÉFECTU J BAS-RI				Lu, approuvé et		
	2	2 DEC. 20	016	14 de	HOLTZAGI	(Signatures au re Pour extrait con Holtzheim le 13,	form /12/	e 2016
	Bu	reau du Con de Légalite	trôle		MENT INVIS	Madame le Mai	re Pia	IMBS

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés:

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 13. Subvention en faveur de la BATTERIE FANFARE

VU

le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de la Batterie Fanfare ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie de la Batterie Fanfare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'allouer une subvention de fonctionnement de 1000 € (mille euros €) en faveur de la Batterie Fanfare de Holtzheim ; détaillés de la façon suivante

- 300 euros (trois cent euros) pour le fonctionnement
- 200 euros (deux cent euros) pour le pot d'accueil du messti août 2017
  - 500. euros (cinq cent euros) pour l'organisation du messti août 2017

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	×	Non adoptée
			ECTURE S-RHIN	de HOLT	Atti	(Sig	, approuvé et signé gnatures au registre) ur extrait conforme
		2 2 DE	EC. 2016	THE REAL PROPERTY.	)*)	1 /	oltzheim le 13/12/ 2016 adame le Maire Pia IMBS
			lu Contrôle égalité	(Bas-Rnit			plo

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 2

Conseillers présents: 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

#### 14. SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION BOMBYX

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association Bombyx se retirent et ne participent pas au vote – aucun membre ne fait partie de cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

vote une subvention de 300 € (trois cent €) en faveur de l'association Bombyx. Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017.

A l'unanimité X Pour Contre Abstention Adoptée x Non adoptée

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité Bas-Anin

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents: 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés:

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH Irina GASSER procuration à Chantal LIBS Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER Célia PAWLOWSKI absente non excusée Rémy REUTENAUER absent non excusé

#### Subvention en faveur du COMITE DES FETES 15.

le budget primitif 2017 VU

Les membres du Conseil Municipal, 13 élus, membres du comité des fêtes ne participent pas au vote, y compris ceux qui ont donné procuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

d'allouer une subvention de fonctionnement de 2500 € (deux mille cinq cent euros) en faveur du DECIDE comité des fêtes.

	A l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	x	Non adoptée	
--	---------------	---	------	--------	------------	---------	---	-------------	--

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 16. Subvention en faveur du CERCLE ST LAURENT (Trompes de Chasse)

VU

le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres du Cercle St Laurent ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie du Cercle St Laurent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

d'allouer une subvention de fonctionnement de **300 euros** (trois cent euros) pour le fonctionnement Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif **2017** 

A l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	x	Non adoptée
ATulialillille	^	Tour					

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2015

Bureau du Contrôle de Légalité



COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 17. Subvention en faveur de la chorale ACCROCHE CHŒUR

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de la chorale Accroche Chœur ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie d'Accroche chœur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de la Chorale Accroche Chœur des Jeunes.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité X Pour Contre Abstention Adoptée x Non adoptée

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



Lu, approuvé et signé (Signatures au registre) Pour extrait conforme Holtzheim le 13/12/ 2016 Madame le Maire Pia IMBS

ply

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

#### 18. Subvention en faveur de la CHORALE STE CECILE

VU

le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de la chorale Ste Cécile ne participent pas au vote. (Bruno Michel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

d'allouer une subvention de fonctionnement de 300€ (Trois cent €) en faveur de la Chorale Ste Cécile. Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité	Х	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	×	Non adoptée
1			1 1				

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité Bas-Print

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 2

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

#### 19. Subvention en faveur du COUNTRY LINE DANCE

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres du Country Line Dance ne participent pas au vote : Aucun membre ne fait partie de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300. € (trois cent €) en faveur du Country Line Dance de Holtzheim.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	×	Non adoptée	

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction:

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

# 20. Subvention en faveur de l'association JEUNESSE ASSOCIATIVE DE HOLTZHEIM

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de la jeunesse associative de Holtzheim se retirent et ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie de JAH.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE** une subvention de 300 € (Trois cent €) en faveur de la jeunesse associative de Holtzheim. Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017.

l'unanimité	X Pour	Contre	Abstention	Adoptée	×	Non adoptée
22	DEC. 2016  u du Contrôle e Légalité		OB HOLTZHELL		s au it co le 13	registre)

#### COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 21. Subvention en faveur de l'association « LES NANNY'S 67 »

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association « les nanny's 67 » se retirent et ne participent pas au vote. (Rose Niedermeyer)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE** une subvention de 300 € (Trois cent €) en faveur de l'association « les nanny's 67 ». Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017.

A l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	×	Non adoptée	
1								_

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 22. Subvention en faveur de l'association « Navy Modélisme club 67»

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association «Navy modélisme club 67» se retirent et ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie de l'association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

vote une subvention de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association «navy modelisme club 67». Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017.

Adoptée Non adoptée Abstention A l'unanimité X Pour Contre PRÉFECTURE Lu, approuvé et signé DU BAS-RHIN (Signatures au registre) 2 2 DEC. 2016 Pour extrait conforme Holtzheim le 13/12/ 2016 Bureau du Contrôle Madame le Maire Pia IMBS de Légalité

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH Irina GASSER procuration à Chantal LIBS Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER Célia PAWLOWSKI absente non excusée Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 23. Subvention en faveur du CLUB DE PETANQUE DE HOLTZHEIM

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association de Pétanque ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie de l'association de pétanque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (Trois cents €) en faveur du Club de Pétanque. Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité X Pour	Contre	Abstention	Adoptée	x	Non adoptée	
----------------------	--------	------------	---------	---	-------------	--

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents: 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 24. Subvention en faveur de L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE HOLTZHEIM

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'amicale des sapeurs -pompiers ne participent pas au vote, (Bruno Michel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'allouer une subvention de 900 € (neuf cents €)

dont 300 € (Trois cents euros) de fonctionnement

et 600 € (Six cents €) pour le paiement de la cotisation au SDIS en faveur de l'Amicale des Sapeurs-

Pompiers.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée
		PRÉFE DU BA	CTURE S-RHIN		Lu, approuvé		
		2 2 DE	C. 2016	de HOLTZHEIN	(Signatures au Pour extrait c Holtzheim le	onfo	rme
		Bureau d de Le	u Contrôle Egalité	E ( ) E	Madame le M		

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

#### 25. Subvention en faveur DE SPORT ENERGIE HOLTZHEIM

**VU** le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association Sport Energie ne participent pas au vote. (Philippe KNITTEL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (Trois cents €) en faveur de l'association Sport

Energie Holtzheim.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée
		2 2	FECTURE SAS-RHIN DEC. 2016 I du Contrôle Légalité	CASE CASE HOLF TAKEN	Lu, approuv (Signatures Pour extrait Holtzheim I Madame le	au re con e 13/	egistre) forme /12/ 2016

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 26. Subvention en faveur de l'association SPORT DE BIEN ETRE

Les membres du conseil municipal, membres de l'association ne participent pas au vote. Aucun membre du Conseil Municipal n'est membre de l'association

VU

le budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (.trois cents €) en faveur de la Caisse Accidents

Agricoles Alsace.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité X Pour Contre Abstention Adoptée x Non adoptée

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



#### COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

#### 27. Subvention en faveur du TENNIS CLUB HOLTZHEIM

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association Tennis ne participent pas au vote, aucun membre ne fait partie de l'association de tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'allouer une subvention de 1800 euros (mille huit cents euros) dont 300 euros (Trois cents euros ) de fonctionnement et 1500 € (mille cinq cents €) pour la location des courts de tennis à l'extérieur. Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017.

A l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée	

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2015

Bureau du Contrôle de Légalité



COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 28. Subvention en faveur de L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'UNC ne participent pas au vote, (Bruno Michel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300. € (trois cents €) en faveur de l'Union Nationale des

combattants.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité X Pour Contre Abstention Adoptée x Non adoptée

PRÉFECTURE
DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle
de Légalite

Contre Abstention Adoptée x Non adoptée

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 13/12/2016
Madame le Maire Pia IMBS

p35

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH Irina GASSER procuration à Chantal LIBS Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER Célia PAWLOWSKI absente non excusée Rémy REUTENAUER absent non excusé

#### 29. Subvention en faveur de USSPUFF 67

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association ne participent pas au vote. Aucun membre du conseil municipal n'est membre de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € ( trois cents €) en faveur de l'association USSPUFF 67 pour le fonctionnement

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité X Pour Contre Abstention Adoptée x Non adoptée

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité





COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations: 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH Irina GASSER procuration à Chantal LIBS Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER Célia PAWLOWSKI absente non excusée Rémy REUTENAUER absent non excusé

## 30. Subvention en faveur de la VOGESIA - SECTION BASKET

le budget primitif 2017 VU

Les membres du Conseil Municipal, membres de la VOGESIA ne participent pas au vote. (Vincent Schalck, Bertrand Furstenberger)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d'allouer une subvention de fonctionnement de 3400 € (trois mille quatre cents €) en faveur la Vogésia DECIDE

- section Basket dont

3100 € (trois mille cent euros) pour la location des salles extérieures et

300 euros (trois cent euros) pour le fonctionnement

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

					T 1		1	
A l'unanimité	x	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée	

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction :

23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

# 31. Subvention en faveur de la VOGESIA - SECTION GR

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'association Vogésia ne participent pas au vote. (Angélique Paulus, Irina Gasser)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (Trois cents €) en faveur de la Vogésia – section GR.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017

A l'unanimité x Pour Contre Abstention Adoptée x Non adoptée

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2016

Bureau du Contrôle de Légalité



Lu, approuvé et signé (Signatures au registre) Pour extrait conforme Holtzheim le 13/12/ 2016 Madame/e Maire Pia IMBS

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

# 32. SUBVENTION EN FAVEUR DE L'AMICALE S'KESSBUSCHTHEATER

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membres de l'Amicale S'KESSBUSCHTHEATER ne participent pas au vote (Bruno Michel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cent €) en faveur de l'Amicale S'KESSBUSCHTHEATER

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017



COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

# 33. Subvention en faveur de l'association des entreprises de la ZAC Holtzheim-Wolfisheim

VU

le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membre de l'association des entreprises de la ZAC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE** une subvention de 150 € (cent cinquante €) en faveur de l'association des entreprises de la ZAC. Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017.

A l'unanimité	х	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée	
	1							

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2 2 DEC. 2015

Bureau du Contrôle de Légalité



Lu, approuvé et signé (Signatures au registre) Pour extrait conforme Holtzheim le 13/12/ 2016 Madame le Maire Pia IMBS

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents: 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés :

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

### 34. Subvention en faveur du SOUVENIR FRANCAIS

VU le budget primitif 2017

Les membres du Conseil Municipal, membre du « Souvenir Français » ne participent pas au vote. (7 membres ne participent pas au vote, les adjoints et le maire)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE** une subvention de 300 € (Trois cents €) en faveur du Souvenir Français. Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017.

l'unanimité	х	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée
		2	RÉFECTURE U BAS-RHIN 2 DEC. 2015 reau du Contrôle de Légalité	GRARIERISE DE GRARIERIS DE G		s au i it coi le 1⁄3	registre)

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 2:

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés:

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH Irina GASSER procuration à Chantal LIBS Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER Célia PAWLOWSKI absente non excusée Rémy REUTENAUER absent non excusé

# 35. Subvention en faveur de LA CAISSE ACCIDENTS AGRICOLES ALSACE ANNEE 2017

VU le budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 600 € (six cents €) en faveur de la Caisse Accidents

Agricoles Alsace.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2017



#### COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction: 2

Conseillers présents: 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés:

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH
Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

# 36. Autorisation de demander une subvention aux parlementaires pour le parking 15 rue de l'école

La Commune va aménager un espace de stationnement au 15 rue de l'école en 2017 pour un montant de 22 430 € HT soit 26 916 € TTC, il est proposé de demander une subvention pour Travaux Divers d'Intervention locale. (TDIL) à Mme Sophie Rohfritsch dans le cadre de sa réserve parlementaire.

OUI les explications de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet d'aménagement d'un espace de stationnement au 15 rue de l'école

**AUTORISE** Madame le Maire à demander une subvention à la Sénatrice Sophie pour l'accessibilité et l'évacuation de l'école maternelle

APPROUVE comme suit le plan de financement

<b>DEPENSES €</b>		RECETTES €				
Aménagement d'un esp 15 rue de l'école	oace de stationnement	Subvention parlementaire	17 000,00			
нт	22 430,00	Autofinancement Commune	9 916,00			
TVA	4486,00					
ттс	26 916,00		26 916,00			

A l'unanimité	×	Pour		Contre	Abstention	Adoptée	х	Non adoptée	
			-						

CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE

Lu, approuvé et signé (Signatures au registre) Pour extrait conforme Holtzheim le 13/12/ 2016 Madame le Maire Pia IMBS



COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal Délibérations du Conseil Municipal



Conseillers élus: 23

Conseillers en fonction: 23

Conseillers présents : 16

Procurations; 5

Séance ordinaire du 09 décembre 2016 Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Philippe HARTER, Anne HIRSCHNER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Chantal LIBS, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

#### Membres absents excusés:

Yvette BALDINGER procuration à Nadia FRITSCH / Irina GASSER procuration à Chantal LIBS
Paul GRAFF procuration à Philippe KNITTEL / Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER / Célia PAWLOWSKI absente non excusée
Rémy REUTENAUER absent non excusé

# 37. Vote d'une participation de 29 999,70 euros et remboursement au prorata de la taxe foncière en faveur du Cercle St Laurent.

Par délibération en date du 23 septembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de rembourser au Cercle Catholique Saint Laurent, des factures par lui acquittées à hauteur d'un montant de (29 848,27 € ttc + 151.43 taxe foncière) en vue de la réalisation des travaux nécessaires à la levée des non-conformités relevées par le SDIS, lesquels travaux ont été engagés par cette dernière en accord avec la Commune avant la constatation définitive de la cession afin de ne pas retarder l'ouverture du Cercle Saint Laurent.

Sachant que la somme de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) était déjà inscrite au budget pour la réalisation de la mise en conformité, il convient de délibérer afin de verser la somme de 29 999.70 au Cercle ST Laurent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE de reverser la somme de 29 848,27 euros et 151.43 euros (taxe foncière ) soit un montant total de 29 999.70 € (vingt- neuf mille neuf cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et 70 cts) au Cercle ST Laurent.

A l'unanimité	X	Pour	Contre	Abstention	Adoptée	X	Non adoptée	7
1						1		- 1

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

2.2 DEC. 2015

Bureau du Centrôle de Landre



Lu, approuvé et signé (Signatures au registre) Pour extrait conforme Holtzheim le 13/12/ 2016 Madame le Maire Pia IMBS

# ARRETES DU MAIRE Décembre 2016

HOLTZHEIM

1 120

0-0-0-0-0-0-0-0-0

# ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0



# PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION AU 1 RUE DES ROSES CHEZ M. HERR

Le Maire de la Commune de HOLTZHEIM

VU la loi n°L82-213-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes

VU le code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L2542-1 et suivants et L2213-1 et suivants

VU l'article R225 du code de la Route relatif aux prérogatives du Maire en matière de police de la circulation

les travaux à entreprendre par le SDEA pour remplacement rupture de branchement au 1 rue des Roses chez M. HERR

# **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup>
En raison des travaux de remplacement rupture de branchement à entreprendre par le SDEA au 1 rue des Roses chez M. HERR, du lundi 12/12/2016 au vendredi 23/12/2016 selon météo.

Durée des travaux : 2 jours.

Article 2 Le dépassement des véhicules autre que les deux roues, est interdit à hauteur du chantier.

Article 3

Le stationnement sera interdit et qualifié gênant (art. R417-10 du code de la route) dans les parties matérialisés par des panneaux.

Article 4 L'information au public et la signalisation seront gérés par le SDEA

Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.

Les dispositions réglementaires relatives aux contraventions de voirie seront applicables en cas de non-respect des prescriptions imposées par le présent arrêté.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 8 Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- SDEA - espace européen de l'entreprise - Schiltigheim - M. PFAHL Pierre

- Gendarmerie de Geispolsheim et Police municipale

- EMS - Voirie - Mme OTTER Lise

- CTS

- C.T.C.G. -14 rue J. Mentelin - BP 55015 - 67035 STRASBOURG

- SDIS - WOLFISHEIM

- Affichage mairie + site de la commune + tableau électronique.

Holtzheim, le 01 décembre 2016 Mme le maire, Pia IMBS

0



Commune

Affiché le 05/12//2016

0-0-0-0-0-0-0-0-0

# HOLTZHEIM

# ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0



# PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION AU 1 RUE DES ROSES CHEZ M. HERR

#### **ANNULE L'ARRETE 209/2016**

Le Maire de la Commune de HOLTZHEIM

VU la loi n°L82-213-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes

VU le code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L2542-1 et suivants et L2213-1 et suivants

VU l'article R225 du code de la Route relatif aux prérogatives du Maire en matière de police de la circulation

les travaux à entreprendre par le SDEA pour remplacement rupture de branchement au 1 rue des Roses chez M. HERR

#### ARRETE

Article 1 er En raison des travaux de remplacement rupture de branchement à

entreprendre par le SDEA au 1 rue des Roses chez M. HERR, du lundi 12/12/2016 au vendredi 23/12/2016 selon météo.

La route sera barrée en journée pour les travaux.

Durée des travaux : 2 jours.

Article 2 Le dépassement des véhicules autre que les deux roues, est interdit à hauteur

du chantier.

Article 3 Le stationnement sera interdit et qualifié gênant (art. R417-10 du code de la route)

dans les parties matérialisés par des panneaux.

Article 4 L'information au public et la signalisation seront gérés par le SDEA

Article 5 Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de

l'entreprise qui exécute les travaux.

Article 6 Les dispositions réglementaires relatives aux contraventions de voirie seront

applicables en cas de non-respect des prescriptions imposées par le présent

arrêté.

Article 7 Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de

pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter

de la présente notification.

Article 8 Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- SDEA – espace européen de l'entreprise – Schiltigheim – M. PFAHL Pierre

- Gendarmerie de Geispolsheim et Police municipale

- EMS - Voirie - Mme OTTER Lise

- CTS

- C.T.C.G. -14 rue J. Mentelin - BP 55015 - 67035 STRASBOURG

- SDIS - WOLFISHEIM

Affichage mairie + site de la commune + tableau électronique.

Holtzheim, le 01 décembre 2016 Mme le maire, Pia IMBS



Département

\*\*BAS-RHIN\*\*
Canton

\*\*LINGOLSHEIM\*\*
Commune

HOLTZHEIM

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

0-0-0-0-0-0-0-0

### ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0





PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LE BAN DE HOLTZHEIM LORS DE TRAVAUX REALISES PAR L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Madame Le Maire de la Commune de HOLTZHEIM

VU

la loi nº L 2213-1 et articles suivants et 2542-2 et articles suivants du Code Général

des Collectivités Territoriales

VU

l'article R 225 du Code de la Route relatif aux prérogatives du Maire en matière de

police de la circulation

VU

la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation

VU

les travaux de mobilier urbain et de signalisation horizontale et verticale régulièrement

réalisés par l'Eurométropole

CONSIDERANT que pour permettre au département équipement de la rue de l'Eurométropole Strasbourg de procéder aux travaux relevant de ses compétences et susceptibles de modifier les règles de circulation applicables sur le territoire de la ville de Holtzheim, il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement

# ARRETE

Article 1er:

Lors des travaux d'installation, d'entretien courant et de maintenance de divers équipements de rue, de signalisation horizontale et verticale et de mobilier urbain, dans diverses rues du ban communal de Holtzheim, par le département équipement de la rue de l'Eurométropole Strasbourg, les mesures suivantes seront instaurées en fonction de l'avancement et des nécessités des travaux, au cours de la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, à savoir :

Article 2

Lors de la neutralisation du trottoir ou de la piste cyclable, les piétons seront renvoyés en périphérie de la zone d'intervention sur une partie dûment matérialisée et protégée, les cyclistes devront mettre pied à terre. Les zones de chantier devront être balisées et comporter la signalisation adéquate, visible de jour comme de nuit.

Article 3

Lors du rétrécissement ponctuel de la chaussée, les véhicules seront déviés sur la voie adjacente, la vitesse sera réduite à 30 km/h.

Article 4

Lors de sens unique de circulation, les véhicules seront déviés par d'autres voies, la signalisation sera mise en place par les agents du département équipement de la rue de l'Eurométropole de Strasbourg travaillant en régie ou par les entreprises dûment mandatées par les services de l'Eurométropole.

- Article 5
  S'il y a circulation alternée, celle-ci sera commandée par feux tricolores ou par panneaux commandés manuellement (K10), elle peut également être matérialisée par panneaux de type B15 et C18.
- Article 6

  Dans tous les cas, la vitesse sera réduite à 30 km/heure à hauteur des chantiers et de part et d'autre dans les parties matérialisées par des panneaux, et le stationnement sera interdit et qualifié gênant (article R417-10 du code de la route).
- Article 7

  La signalisation concernant le stationnement est à poser au plus tard 7 jours avant l'intervention. Une intervention de la gendarmerie se fera uniquement en cas de constat sur place de la conformité de la signalisation, après appel du demandeur au n° 03.88 78 05 84 dès installation des panneaux.
- Article 8

  Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise. En aucun cas la responsabilité de la Commune ne pourra être engagée et aucun recours ne pourra être exercé contre elle
- Article 9 Les dispositions réglementaires relatives aux contraventions de voirie sont applicables en cas de non-respect de prescriptions imposées par le présent arrêté.
- Article 10 Le Maire,
  - certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
  - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication
- Article 11 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
  - → Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, service de la réglementation
  - → M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
  - → Police Municipale Adrien FORESTIER
  - → Eurométropole Strasbourg SIRAC
  - → Eurométropole Département équipement de la rue
  - → SDIS WOLFISHEIM
  - → CTS STRASBOURG et CTBR
  - → Conseil Départemental M. Alexandre SCHLUB
  - → CG 67 SAE SRD
  - →S.D.E.A
  - → Affichage

Holtzheim, le 9 décembre 2016 Madame le Maire Pia IMBS





Département BAS-RHIN Canton LINGOLSHEIM Commune REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

0-0-0-0-0-0-0-0

#### HOLTZHEIM

# ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0



PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION DANS LA RUE DE LA BRUCHE, RUE DE WOLFISHEIM ET PONT DE LA BRUCHE

Le Maire de la Commune de HOLTZHEIM

VU la loi n°L82-213-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes

VU le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2542-1 et

suivants et L2213-1 et suivants

VU l'article R225 du code de la Route relatif aux prérogatives du Maire en matière de police de la circulation

# **ARRETE**

#### Article 1er

En raison de l'enlèvement des illuminations de noël par le Service Technique de Holtzheim sur les arbres/lampadaires du lundi 09/01 au mardi 31/01/2017 en journée entre 7h et 16h, en fonction de la météo, la nacelle empiètera sur les chaussées rue de la Bruche, rue de Wolfisheim et Pont de la Bruche. Des agents munis de panneaux de circulation veilleront au bon déroulement de la circulation routière.

#### Article 2

La signalisation sera mise en place par le service technique. L'accès aux parcelles pour les riverains et les véhicules de secours sera préservé.

#### Article 3

Pour leur sécurité, les piétons seront priés de prendre le trottoir opposé pendant les manœuvres des agents.

#### Article 4

La circulation de tout véhicule ne pourra dépasser les 30 km/h à hauteur de la nacelle.

#### Article 5

Les dispositions réglementaires relatives aux contraventions de voirie seront applicables en cas de non-respect des prescriptions imposées par le présent arrêté.

#### Article 6

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

#### Article 7

#### Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- M. le Policier municipal, gendarmerie de Geispolsheim
- Service technique Holtzheim
- C.T.S et CTBR
- Affichage, registre

Holtzheim, le 12 décembre 2016 Mme le maire, Pia IMBS Département BAS-RHIN

Canton LINGOLSHEIM

Commune

HOLTZHEIM

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

0-0-0-0-0-0-0-0

# ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0

# PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION AU RUE D'ACHENHEIM REPARATION D'UNE CASSE TELECOM SOUS TROTTOIR

Le Maire de la Commune de HOLTZHEIM

VU la loi n° L82-213-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes

VU le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2542-1 et suivants et L2213-1 et suivants

VU l'article R225 du code de la Route relatif aux prérogatives du Maire en matière de police de la circulation

VU la demande d'ORANGE UI AL INTERVENTION - 1 rue Laennec - 67300 SCHILTIGHEIM dans le cadre de travaux de réparation d'une gaine TELECOM sous trottoir dans la rue d'Achenheim.

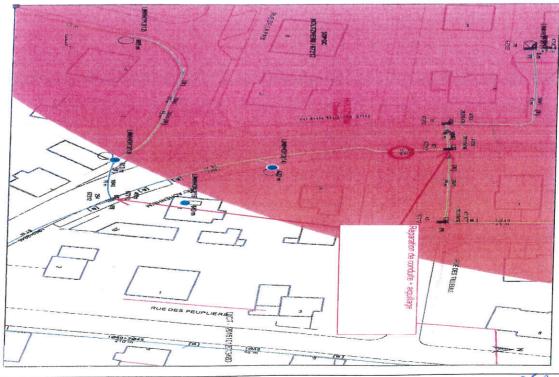
Ces travaux seront effectués par l'entreprise SADE FEGERSHEIM - rue de l'Industrie - BP 60138 - 67404 ILLKIRCH CEDEX.

### ARRETE

#### Article 1er

En raison de la demande d'ORANGE UI AL INTERVENTION dans le dans le cadre de travaux de réparation d'une casse TELECOM sous trottoir dans la rue d'Achenheim. Ces travaux seront effectués par l'entreprise SADE FEGERSHEIM rue de l'Industrie – BP 60138 – 67404 ILLKIRCH CEDEX.

Dates de l'intervention : jeudi 19/12/2016 au vendredi 23/12/2016 - Travaux entre 7h30 et 17h00.



- Article 2 Pour leur sécurité, les piétons et les cyclistes seront priés de prendre le trottoir opposé.
- Article 3 La vitesse sera limitée à 30km/h et le dépassement interdit à hauteur du chantier.
- Article 4

  Le stationnement sera interdit et qualifié gênant (art. R417-10 du code de la route) dans les parties matérialisées par des panneaux pour les véhicules légers et les poids lourds. Les passants sont invités à emprunter le trottoir opposé au chantier durant le temps des travaux.
- Article 5 La signalisation sera mise en place par l'entreprise SADE FEGERSHEIM.
- Article 6 Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office à ses frais.
- <u>Article 7</u>
  Les dispositions réglementaires relatives aux contraventions de voirie seront applicables en cas de non-respect des prescriptions imposées par le présent arrêté.
- Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Article 9 Ampliation du présent arrêté sera transmise à
  - SADE FEGERSEHEIM M. ADAM Guillaume/CHARLIER Philippe
  - ORANGE UI AL INTERVENTION SCHILTIGHEIM- M. GRAFF G. Gendarmerie de Geispolsheim + Police municipale
  - EMS Service de la voirie
  - CG 67 M. DROMZEE Sophie GELB + CG67 SAE-SRD
  - Affichage mairie + site de la commune + tableau électronique.

Holtzheim, le 12 décembre 2016 Mme le Maire,/Pia IMBS



Département BAS-RHIN Canton LINGOLSHEIM Commune REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité N° 220/2016

0-0-0-0-0-0-0-0-0

# HOLTZHEIM

# ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0



Portant mise en place d'un ossuaire dans le cimetière de la rue de Wolfisheim

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2223-

7 et suivants confiant au maire la police des funérailles et des lieux de

sépulture,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2223-

4, confiant au maire le soin d'affecter à perpétuité un ossuaire dans le

cimetière communal,

Vu le code pénal, et notamment ses articles 225-17, 225-18 et 225-18-1,

Considérant qu'il n'y a pas à ce jour d'ossuaire installé dans le cimetière de la rue de

Wolfisheim

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir dans le cimetière un ossuaire convenablement

aménagé où les restes des personnes qui étaient inhumées dans le terrain commun sont aussitôt réinhumés à l'issue du délai de rotation, ainsi que les restes des personnes qui étaient inhumés dans les concessions non renouvelées ou ayant fait l'objet d'une procédure de reprise pour état

d'abandon,

#### ARRETE

Article 1er

L'emplacement situé dans le cimetière de la rue de Wolfisheim au démarrage de la section 2, dans la partie herbeuse, est affecté à perpétuité pour y déposer les restes des personnes exhumés des sépultures faisant retour à la commune.

Cet emplacement appelé ossuaire est aménagé de trois cases caveaux pouvant contenir 30 à 36 reliquaires de dimension 70x30x30 afin de recevoir les restes

contenir 30 à 36 reliquaires de dimension 70x30x30 afin de recevoir les restes des corps inhumés retirés des fosses en terrain commun après expiration du délai de 5 ans ainsi que les restes des corps inhumés dans les concessions dont la durée est expirée et qui n'ont pas été renouvelées ou qui ont été reprises

après constat d'abandon

Article 2 Les corps ne seront déposés qu'après avoir été préalablement réunis dans des boites à ossements ou reliquaires. Une seule boite à ossements peut contenir les restes de plusieurs corps trouvés dans une même concession reprise.

Le dépôt s'effectuera avec le respect et la dignité qu'impose la manipulation de corps exhumés.

- Article 3 Les services municipaux en charge du cimetière tiendront un registre des personnes dont les restes ont été déposés à l'ossuaire.

  Peuvent également être gravés sur l'ossuaire les noms des personnes dont les restes y ont été déposés.
- Article 4 Les restes des personnes qui avaient manifesté leur opposition à la crémation sont distingués au sein de l'ossuaire.
- Article 5 Ampliation de l'arrêté sera transmise à
  - Préfecture de la Région Grand Est contrôle de légalité
  - Gendarmerie de Geispolsheim et police
  - Affichage
  - Registre mairie

Holtzheim le 27 décembre 2016 Le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN Canton LINGOLSHEIM Commune REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

0-0-0-0-0-0-0-0-0



### PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AU 11 RUE DE L'EGLISE – AUDIT DE CHAMBRES FRANCE, TELECOM SANS OUVERTURE DE CHAUSSEE PAR AXIANS « FIBRE EST » POUR FREE

Le Maire de la Commune de HOLTZHEIM

- VU la loi n°L82-213-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes
- VU le code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L2542-1 et suivants et L2213-1 et suivants
- VU l'article R225 du code de la Route relatif aux prérogatives du Maire en matière de police de la circulation
- VU la demande de travaux audit de chambres France Telecom sans ouverture de chaussée au 11 rue de l'Eglise en agglomération programmée par AXIANS FIBRE EST rue du Pont de Péage Parc de la porte Sud 67118 GEISPOLSHEIM pour le compte de FREE. Les travaux débuteront le <u>lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 3 février 2017 inclus.</u>

# ARRETE

- Article 1<sup>er</sup>

  En raison des travaux d'audit de chambres France Telecom sans ouverture de chaussée au 11 rue de l'Eglise en agglomération programmée par AXIANS FIBRE EST pour le compte de FREE. Les travaux débuteront le <u>lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 3 février 2017 inclus.</u> La circulation alternée par feux tricolores selon les nécessités du chantier avec restriction sur section courante.
- Article 2 Le stationnement sera interdit et qualifié «gênant » au droit du chantier de part et d'autre de la route.
- Article 4

  La signalisation sera mise en place par nos services. En aucun cas. la responsabilité de la commune ne pourra être engagée et aucun recours ne pourra être exercé contre elle
- Article 5 Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 6

  Les dispositions réglementaires relatives aux contraventions de voirie seront applicables en cas de non respect des prescriptions imposées par le présent arrêté.
- Article 7

  Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Article 7 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
  - AXIANS FIBRE EST sabrina.adloff@axians.com
  - FREE nmalbos@corp.free.fr
  - EMS Voirie Mme Michèle SUTTER- M. SUDERMANN Christian
  - C.T.C.G. M. GUILLEMER JP M. SCHLUB Alexandre UGTCG67
  - Gendarmerie de GEISPOLSHEIM + Police municipale
  - SDIS 67020 WOLFISHEIM
  - Affichages Mairie + site + tableau électronique

Holtzheim, le 27 décembre 2016 Mme le maire, Pia IMBS

P56

Département BAS-RHIN Canton LINGOLSHEIM Commune HOLTZHEIM

0-0-0-0-0-0-0-0-0



#### PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU LT. LESPAGNOL – AUDIT DE CHAMBRES FRANCE. TELECOM SANS OUVERTURE DE CHAUSSEE PAR AXIANS « FIBRE EST » POUR FREE

Le Maire de la Commune de HOLTZHEIM

- VU la loi n°L82-213-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes
- VU le code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L2542-1 et suivants et L2213-1 et suivants
- VU l'article R225 du code de la Route relatif aux prérogatives du Maire en matière de police de la circulation
- VU la demande de travaux audit de chambres France Telecom sans ouverture de chaussée rue du Lt. Lespagnol en agglomération programmée par AXIANS FIBRE EST rue du Pont de Péage Parc de la porte Sud 67118 GEISPOLSHEIM pour le compte de FREE. Les travaux débuteront le <u>lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi</u> 3 février 2017 inclus.

## ARRETE

- Article 1<sup>er</sup>
- En raison des travaux d'audit de chambres France Telecom sans ouverture de chaussée rue du Lt. Lespagnol en agglomération programmée par AXIANS FIBRE EST pour le compte de FREE. Les travaux débuteront le <u>lundi 16 janvier 2017 jusqu'au vendredi 3 février 2017 inclus.</u> La circulation alternée par feux tricolores selon les nécessités du chantier avec restriction sur section courante.
- <u>Article 2</u> Le stationnement sera interdit et qualifié «gênant » au droit du chantier de part et d'autre de la route.
- Article 4

  La signalisation sera mise en place par nos services. En aucun cas, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée et aucun recours ne pourra être exercé contre elle
- Article 5 Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- <u>Article 6</u>
  Les dispositions réglementaires relatives aux contraventions de voirie seront applicables en cas de non respect des prescriptions imposées par le présent arrêté.
- Article 7 Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Article 7 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
  - AXIANS FIBRE EST sabrina.adloff@axians.com
  - FREE nmalbos@corp.free.fr
  - EMS Voirie Mme Michèle SUTTER- M. SUDERMANN Christian
  - C.T.C.G. M. GUILLEMER JP M. SCHLUB Alexandre UGTCG67
  - Gendarmerie de GEISPOLSHEIM + Police municipale
  - SDIS 67020 WOLFISHEIM
  - Affichages Mairie + site + tableau électronique

Département BAS-RHIN Canton LINGOLSHEIM Commune HOLTZHEIM

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

0-0-0-0-0-0-0-0-0

#### PORTANT AUTORISATION DE COUPER DU BOIS LE LONG DE LA DEPARTEMENTALE 93 A L'ENTREE DE HOLTZHEIM PAR HANGENBIETEN

Le Maire de la Commune de HOLTZHEIM

- VU la loi n°L82-213-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes
- VU le code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L2542-1 et suivants et L2213-1 et suivants
- VU l'article R225 du code de la Route relatif aux prérogatives du Maire en matière de police de la circulation
- VU la demande de M. FRITSCH Charles pour couper du bois le long de la départementale 93 à l'entrée de Holtzheim par Hangenbieten, sur une parcelle privée S22 N°45.

Les travaux de coupe de bois sont prévus du <u>lundi 05 janvier 2017 au</u> vendredi 06 janvier 2017 inclus.

### **ARRETE**

Article 1 er

Pour des raisons de sécurité, M. FRITSCH Charles est autorisé à faire de la coupe des bois le long de la départementale 93 à l'entrée de Holtzheim par Hangenbieten, sur une parcelle privée

S22 N°45.

Article 3

Les travaux de coupe de bois sont prévus du <u>lundi 05 janvier</u> 2017 au vendredi 06 janvier 2017 inclus.

Article 2 La signalisation sera mise en place par nos services. En aucun cas, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée et

aucun recours ne pourra être exercé contre elle

Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office

aux frais de M. FRITSCH Charles qui exécute les travaux.

Article 4 Les dispositions réglementaires relatives aux contraventions de voirie seront applicables en cas de non respect des prescriptions imposées par le présent arrêté.

Article 5

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 6 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de GEISPOLSHEIM + Police municipale
- M. FRITSCH Charles
- CG67 M. SCHLUB Alexandre
- Affichages Mairie + site + tableau électronique

Holtzheim, le 29 décembre 2016 Mme le maire, Pia IMBS

